

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RECLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le directeur du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire...

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 47, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 42, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 18 JANVIER 1873

BOURSE DE PARIS

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes entries for 3 0/0, 4 1/2, Emprunt 1871, Emprunt 1872, 4 0/0, 3 1/2, Emprunt 1871, Emprunt 1872 for both Jan 17 and Jan 18.

LA CARTE-POSTE

Il fut un temps où la France avait l'initiative de toutes les améliorations, de tous les progrès, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre purement économique.

Aujourd'hui, nous avons changé tout cela; et c'est à la queue de la procession que notre pays marche, tout en continuant à se donner des airs importants et satisfait.

La carte-poste — que notre administration a fini par se laisser arracher par l'Assemblée, en y mettant tout le mauvais vouloir possible — la carte-poste, disons-nous, a été imaginée en Autriche en 1869; l'Angleterre et la Prusse l'adoptèrent en 1870; la Belgique, la Suisse, la Hollande, la Russie, la Suède et la Norvège sont venues ensuite.

Maintenant, si nous arrivons des derniers, avons-nous au moins le mérite de faire mieux que ceux qui nous ont devancés? Hélas nous faisons pire. La carte-postale française coûtant 10 et 15 centimes, coûte en réalité plus cher que la lettre fermée anglaise, laquelle ne coûte qu'un penny (10 centimes) pour circuler dans toute l'étendue du Royaume-Uni.

La carte-poste n'a un succès possible qu'à la condition d'être à très-bon marché, de ne coûter qu'un sou comme en Angleterre. Partout où elle a été créée dans ces conditions, elle a augmenté les recettes de l'administration sans produire une diminution appréciable dans les recettes provenant des lettres fermées.

« L'Angleterre, dit M. Levasseur, a mis en vente la carte-poste à un demi-penny, c'est-à-dire à moitié prix de la lettre ordinaire. Il en a été vendu 75 millions en 1871; et cependant le nom-

bre des lettres a continué à s'accroître: 915 millions en 1871, contre 883 millions en 1870. Le même progrès a eu lieu en 1872, et a porté à la fois sur les lettres et sur les cartes-poste. Un fait digne de remarque est que la progression des lettres a été plus rapide qu'auparavant. Il n'y a pas à s'en étonner: une demande appelle une réponse, et telle question qui a pu être posée à découvert sur la carte-poste nécessite des explications qui exigent le secret ou le développement de la lettre cachetée. »

Il est possible, cependant, et même probable, qu'en dépit de l'élément d'insuccès introduit dans la carte-poste française par l'élévation de son prix, elle procure un bénéfice à l'administration, quoique moins grand que celui sur lequel on aurait pu compter si son prix avait été plus modéré. Le progrès a en lui-même une force telle qu'on peut le retarder ou le ralentir, mais qu'on ne saurait le supprimer absolument.

Quelques personnes ont manifesté la crainte qu'étant donné l'esprit gouailleux de notre nation, la carte-postale ne devint entre les mains d'un loustic un moyen de faire de grosses farces ou de diffamer les destinataires. Voici la réponse que fait M. Levasseur à cette objection:

On peut prévoir un danger: des ennemis ou de grossiers plaisants peuvent abuser de la correspondance ouverte pour diffamer ou injurier les personnes. Le fait ne paraît s'être produit que rarement; mais déjà plusieurs administrations se sont mises sur leurs gardes; en Allemagne, les employés de la poste sont invités à ne pas envoyer les cartes-postes qui contiendraient des expressions injurieuses ou contraires aux bonnes mœurs; en Belgique, ils les transmettent directement aux tribunaux. Il faut punir sévèrement les méfaits; il ne faut pas priver toute une société d'une institution utile parce que quelques misérables peuvent en abuser.

Enfin, depuis le 15 janvier, la France est en possession de la carte-postale; il sera curieux de suivre l'expérimentation que l'administration a consenti à faire, et de vérifier si cette fois encore les grosses taxes ne sont pas aussi stériles que les petites sont fécondes.

Les dissentiments du centre gauche tendent de plus en plus à s'accroître. Le groupe Chrétien s'est réuni pour entendre le discours-programme du président. Ce discours, qu'on peut se dispenser de lire, parce qu'il sera facile au premier avocat venu de l'improviser sur le thème de la république conservatrice, avait pour but d'expliquer pourquoi on allait à gauche pour éviter d'aller à droite. Pendant que M. Christophle pérorait devant ses fidèles, M. Casimir Périer, qui a ouvert une conférence « au coin du quai » est fort occupé à trouver une enseigne. On avait dit d'abord: Réunion de la république conservatrice. C'était trop court; on a trouvé: Réunion des députés conservateurs de la république libérale. Cette fois c'était

trop long; on a proposé: Réunion des républicains conservateurs et cela ne satisfait pas encore.

Nous demandons pardon à nos lecteurs de cette comparaison un peu triviale, mais M. Casimir Périer nous rappelle cet industriel, gérant d'un établissement de bains à Paris, qui avait d'abord pris pour enseigne: Bains à dix sous pour femmes à fond de bois, puis l'avait ainsi changée: Bains à fond de bois pour femmes à dix sous, et, harcelé par les plaisanteries, se mettait l'esprit à la torture pour trouver une inscription qui ne prêtât pas à rire. Pourquoi ne pas accepter tout simplement la dénomination de groupe Casimir, jusqu'à ce que le bon sens et la logique aient fait enfin accepter par tous ces esprits incertains l'unique classification qui doit être appliquée à l'Assemblée: Radicaux. — Conservateurs.

Commission des Trente

La commission des Trente s'est réunie hier à une heure, et une vive discussion s'est élevée.

La majorité entend faire ses réserves sur la question constitutionnelle.

MM. A. Grévy et Arago, devant cette ferme attitude, ont protesté et prétendu que c'était là une manière singulière de rassurer le pays, en se réservant ainsi de pouvoir, d'un jour à l'autre, changer la forme du gouvernement.

M. de Labassetière a vigoureusement répondu qu'il ne comprenait pas cette protestation; que la réserve demandée avait été acceptée par le gouvernement, et qu'elle était une des conditions sine qua non de l'examen de propositions qui pourraient faire préjuger d'une forme de gouvernement.

M. Grévy revient sur son observation et voit dans ces réserves une protestation, une lutte ardente contre le sage Message du président, et un retour à la proposition Kerdrel.

M. d'Audiffret-Pasquier répond que c'est parfaitement exact, et que la proposition Kerdrel n'avait pas d'autre but.

Les considérants du projet de loi ont été adoptés, sauf rédaction, par 29 voix contre 3. Il avait 3 abstentions et 2 absents, dont malheureusement M. Lucien Brun.

Les abstentionnistes sont MM. Ricard, Duchâtel, Max Richard, Duclerc et Martel.

On a voté également l'article 1<sup>er</sup> relatif au Message par lequel le président de la République doit demander à l'Assemblée d'être entendu.

Vu l'heure avancée, la discussion sur la présence de M. Thiers aux interpellations a été renvoyée à lundi.

M. le duc Decazes a demandé à faire ses réserves sur ce point.

Les journaux catholiques de Rome démentent comme un fait de pure invention la nouvelle d'un prétendu télégramme envoyé par le Pape à l'occasion de la mort de l'empereur.

« Le Saint-Père, dans son inépuisable charité, dit la Voce della Verità, priera pour son âme, mais c'est tout. »

L'Etat reçoit la communication suivante:

Malgré tout ce qu'on a pu dire contre les projets prêtés au président de la République et relatifs à l'évacuation totale du territoire, nous pouvons garantir que M. Thiers fait de cette importante question l'objet de sa constante préoccupation, de son attention quotidienne.

Les négociations qui s'y rattachent, sont officieusement engagées depuis cinq ou six semaines. Mais ces négociations, longues, délicates, présentent une double difficulté: la difficulté politique et la difficulté financière.

La première a trait aux pourparlers engagés avec l'Allemagne toujours ombrageuse et souvent cassante; les pourparlers continuent néanmoins avec certitude de succès.

La seconde regarde les négociations avec les banquiers de l'Europe, après au gain et dont il s'agit d'acquiescer les signatures au meilleur compte possible.

REVUE DE LA PRESSE

L'Avenir national constate que l'accord ne s'est pas encore établi entre M. Thiers et la Commission des Trente:

« Il n'en est pas surpris, du reste, attendu que « quand on cherche l'impossible, quand on cherche la conciliation entre deux choses inconciliables, entre la république et la monarchie, il est naturel qu'on ne trouve pas. »

Le Bien public, confiant dans l'avenir, incline à croire que M. Thiers n'aura pas d'autres sacrifices à faire à la Commission que ceux indiqués par le projet de M. Fallon, et qu'il a déclaré accepter: vote, au lendemain et hors de la présence du président, des lois à la discussion desquelles il aura pris part: droit de veto suspensif et responsabilité pour le président et les ministres, chacun en ce qui le concerne personnellement, des actes du gouvernement et de l'administration.

« Nous ne disons pas, ajoute le Bien public, que ce soit là le summum du gouvernement républicain et l'idéal de la démocratie parlementaire. Mais enfin, comme modus vivendi, comme transaction, c'est encore, et nous nous en rapportons au juge le mieux et le plus haut placé pour prononcer, ce qu'il y a de plus acceptable et ce que le bon sens de la Commission nous encourage à croire prochainement accepté. »

Le Français félicite les membres de la majorité du zèle qu'ils déploient à l'Assemblée, et qui leur assure si souvent la victoire dans les réunions des bureaux. Le Français les engage ensuite à persévérer et à se hâter d'atteindre le but qu'ils poursuivent.

« La vraie question, ajoute-t-il, est de savoir comment le pays sera gouverné d'ici aux prochaines élections; mais cette question devient d'autant plus grave et plus urgente à résoudre que chaque jour l'échéance des élections se rapproche. Il importe donc moins pour la majorité d'obtenir la victoire complète, que de la gagner vite. »

La Patrie persiste à penser que l'Assemblée ne peut pas permettre à M. Thiers « d'intervenir dans la discussion des interpellations. »

L'Ordre s'attache à démontrer que « l'appel au peuple reste la seule doctrine de salut... l'arche qui porte la civilisation. »

La France ne croit pas un traître mot des bruits de fusion qu'on fait courir de nouveau depuis hier. Elle expose en ces termes les raisons de son incrédulité:

« Si l'on venait nous dire: « Les princes d'Orléans acceptent le drapeau blanc, » ou bien: « Le comte de Chambord se rallie au drapeau tricolore; » si on ajoutait que le comte de Chambord comprend la monarchie comme l'entendent les d'Orléans, la monarchie constitutionnelle et parlementaire, ou que les d'Orléans la comprennent comme la définit dans ses manifestes le comte de Chambord, alors nous pourrions discuter sérieusement l'annonce de la fusion. Mais, jusque-là, ce sont propos en l'air, peu dignes d'attirer l'attention des esprits politiques. La parole de M. Casimir Périer demeure l'expression exacte de la vérité: « Il n'y a pas actuellement de programme monarchique qui puisse rallier sous le même drapeau tous les partisans de cette forme de gouvernement. » Régions-nous sur ce fait, si nous ne voulons nous exposer à de dangereux mécomptes. »

La Liberté déclare de son côté, que la fusion « est devenue impossible » depuis que les cadets ont porté la couronne. L'Union accueille ces bruits « comme une preuve nouvelle de la facilité, d'un accord » qu'elle a toujours désiré, mais qui ne peut se réaliser dans un acte.

« Bien penser et bien parler, dit-elle, c'est le fait d'un cœur honnête et d'un esprit élevé: bien agir, c'est la qualité maîtresse qui révèle un caractère et sans laquelle toutes les autres ne serviraient qu'à accroître la responsabilité du prince dont l'intelligence comprendrait le devoir que sa volonté n'accomplirait pas. »

L'Union dit plus loin: « Les hommes d'ordre qui ont demandé l'ordre à l'Empire appartenant par cet instinct d'ordre à la Monarchie; et dès ce moment, nous les tenons pour acquis à notre principe, sous peine de se déclarer eux-mêmes inconscients, et de se condamner à devenir instruments de Révolution, après qu'ils avaient pu se croire instruments d'autorité. »

C'est ce travail qui va se produire et qui va justifier le mot: « Il n'y a plus qu'une Monarchie! » mot qui ne diffère guère du nôtre: « Il n'y a que LA MONARCHIE! »

Voici ce que dit, de son côté le Journal de Paris:

« Les princes d'Orléans ne soulèvent aucune compétition dynastique il n'y a point parmi eux de prétendant au trône. Si un jour la monarchie devait être rétablie, elle ne pourrait l'être que par la libre volonté et sur la triple base de l'égalité civile, de la liberté politique et religieuse, et des garanties constitutionnelles. Dans ces conditions, l'ainé des princes de la maison de France serait le représentant naturel de l'idée monarchique; en tout cas, il ne trouverait pas de compétiteur dans sa famille. Ces sentiments ne sont pas seulement ceux du comte de Paris: ce sont ceux du duc d'Aumale et de tous les princes d'Orléans. »

La Gazette de France s'occupe de la loi que la Chambre discute actuellement; elle exprime l'opinion qu'il faut « restituer l'enseignement à la seule initiative de la société sous le contrôle et la surveillance de l'Etat. »

Le Courrier de France traitait le même sujet approuve complètement la doctrine développée par M. Johnston.